

► Information générale

Cours	
Titre	Collaboration en sciences de la santé 2
Nombre de crédits	1
Sigle	CSS2900
Faculté / École / Département	Audiologie, ergothérapie, kinésiologie, médecine, médecine dentaire, nutrition, optométrie, orthophonie, pharmacie, physiothérapie, psychoéducation, sciences infirmières, travail social.
Trimestre	Hiver
Année	2024
Mode de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Une partie du cours se déroule en présentiel si les consignes sanitaires le permettent, via des activités en grand et petits groupes. • Une autre partie du cours se déroule en ligne (notamment des modules asynchrones).
Déroulement du cours	Consultez les détails sur StudiUM et restez à l'affût des communications envoyées par votre ressource professorale.
Charge de travail hebdomadaire	<p>3 heures de présence à l'introduction 5 heures pour les modules en ligne (incluant le quiz) 2 heures de préparation personnelle pour la pratique et l'atelier interprogrammes 3 heures de présence à la pratique 3 heures de présence à l'atelier interdisciplinaire (interprogrammes)</p> <p>Extrait du Règlement des études de premier cycle : le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours. Ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté (article 1.6).</p>

Description du cours	
Description	Formation à une méthodologie de la collaboration interprofessionnelle et mise en pratique; exploration des enjeux et bénéfices de la collaboration interprofessionnelle en partenariat avec le patient et ses proches.
Place du cours dans le programme	<p>Ce cours est le deuxième d'une série de 3 cours CSS, qui constituent la Formation Partenaires. Cette formation s'inscrit dans un continuum d'apprentissage à la collaboration interprofessionnelle en partenariat avec le ou la patient-e et ses proches aidants. Elle permet aux apprenant-e-s de développer les habiletés et attitudes requises dans leur pratique, notamment à travers des situations d'apprentissage de plus en plus complexes et faisant souvent intervenir un-e patient-e partenaire.</p> <p>Les cours visent à former des apprenant-e-s humbles, curieux-ses, flexibles, capables de penser, de réfléchir, d'écouter activement, et de dialoguer. Ils visent aussi à développer des professionnel-le-s capables de motiver leurs patient-e-s vers ses propres objectifs, pour qu'ils ou elles deviennent à leur tour des leaders dans leur état de santé.</p>
Description détaillée	Initiation au dialogue dans un contexte de collaboration interprofessionnelle. Développement progressif des compétences de communication, d'éducation thérapeutique et éducation à la santé, et de clarification des rôles.

Apprentissages visés

Intentions pédagogiques

De façon générale, le cours vise à amener les étudiant-es à utiliser le dialogue en tant que membre d'une équipe interprofessionnelle (autres intervenants, patients ou proches) dans le but d'arriver, en partenariat avec le patient, à au moins deux options thérapeutiques dans un contexte complexe.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de ce cours, les étudiants-e-s seront capables de :

1. Expliciter son raisonnement pour intervenir dans un dialogue d'équipe ;
2. S'engager dans des échanges à partir des points de vue de l'autre (envisager une alternative, questionner, examiner l'envers d'une position...);
3. Identifier, en équipe interprofessionnelle et dans une approche de partenariat patient, les besoins de la personne et ses ressources (individuelle, proches, environnement) pour réaliser son projet de vie ;
4. Déterminer, en équipe interprofessionnelle et dans une approche de partenariat patient, sur la base de critères communs, les meilleures options thérapeutiques en accord avec les besoins et les ressources du patient, son projet de vie.

► **Calendrier**

Pour connaître l'horaire, consultez StudiUM et restez à l'affût des communications envoyées par votre ressource professorale

Séances	Contenus	Activités
Introduction	Présentation du plan de cours (objectifs, évaluation, logistique). Survole des concepts entourant la collaboration, raison d'être du cours. Présentation des notions de raisonnement clinique collaboratif.	Alternance de présentations magistrales et de discussions en sous-groupes d'étudiant·e·s, coanimées par la ressource professorale et un ou une patient·e partenaire
Modules en ligne	Concepts de bases en collaboration en sciences de la santé et services sociaux, en communication en contexte de collaboration. Présentation approfondie du raisonnement clinique collaboratif. Présentation des autres disciplines professionnelles.	Activités d'apprentissage asynchrones ; analyse de vidéos, exercices. Quiz qui permet de valider sa compréhension. À faire entre l'introduction et la pratique.
Pratique	En sous-groupes d'étudiant·e·s, les étudiant.es procèdent à l'analyse d'une vignette présentant une situation complexe en santé et services sociaux. Les étudiant.es analysent la situation, s'assurent d'une compréhension commune, établissent le projet de vie, des ressources, des besoins de la personne. Ensuite, les étudiant.es s'entendent sur des options thérapeutiques sur la base de critères communs.	Alternance de pratique d'un dialogue entre étudiant.es et rétroaction de la part de co-animateur.ices et d'étudiant.es observateur.ices.
Atelier interprogrammes	En sous-groupes d'étudiant·e·s provenant de diverses disciplines, les étudiant.es procèdent à l'analyse d'une vignette présentant une situation complexe en santé et services sociaux. Les étudiant.es analysent la situation, s'assurent d'une compréhension commune, établissent le projet de vie, des ressources, des besoins de la personne. Ensuite, les étudiant.es s'entendent sur des options thérapeutiques sur la base de critères communs.	Dialogue entre étudiant.es provenant de diverses disciplines. Puis rétroaction de la part de co-animateur.ices et d'étudiant.es observateur.ices.

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant·e peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant·e doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant·e·s de sa classe. Veuillez-vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► Évaluations

Dates	Activités	Objectifs d'apprentissage visés	Critères d'évaluation	Pondérations
Consultez StudiUM (document « Dates importantes »)	Quiz clôturant les modules	1, 2, 3, 4	70% de niveau de réussite; nombre de tentatives illimitées	Succès/Échec
Consultez StudiUM (document « Dates importantes »)	Atelier interprogrammes	1; 2; 3; 4	Engagement dans les échanges. Voir section plus bas (utilisation des technologies).	Succès/Échec

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant-e peut apporter des modifications à la pondération relative des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant-e doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant-e-s de sa classe. Veuillez-vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations	
Absence à une évaluation	Toute absence à une activité doit être motivée et ce, le plus rapidement possible. En cas de questions relatives aux absences aux évaluations, vous pouvez vous référer aux articles 9.7 et 9.9 du Règlement des études de premier cycle ou aux articles 30 et 31 du règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
Dépôt des travaux	sur StudiUM
Seuil de réussite exigé	Notation du cours : Succès/Échec. <u>La réussite à l'ensemble des activités d'évaluation est obligatoire pour réussir le cours.</u>

► Rappels

Dates importantes	
Dates limites pour la modification du choix de cours, annulation et abandon d'un cours	(Articles 6.11, 6.12, 7.3 et 7.4 du Règlement des études ; article 7 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants). Dorénavant, pour connaître les dates d'abandon avec et sans frais pour chacun des cours, vous devrez vous référer à votre <i>Centre étudiant</i> , sur Synchro, où elles sont clairement indiquées. Vous devez simplement cliquer sur le bouton « Dates limites » et les dates apparaissent.
Évaluation de l'enseignement Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.	L'évaluation de l'enseignement dans les cours CSS se trouve dans StudiUM, dernière section (plutôt que par Omnivox, comme cela se fait habituellement). Chaque année, les évaluations des étudiant-e-s sont analysées par le collectif de la formation Partenaires. Nous prenons la rétroaction des étudiant-e-s avec beaucoup de sérieux et appliquons l'approche de partenariat également avec les étudiant-e-s, dans le cadre de l'enseignement.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites publiées dans le Centre étudiant et celles indiquées sur StudiUM, ces dernières ont préséance. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe	
Enregistrement des cours	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant-e au moyen du formulaire prévu à cet effet. Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents	IMPORTANT : Généralement, l'utilisation des technologies en classe est permise <u>dans la mesure où elle est directement utile aux apprentissages, où elle n'interfère pas avec les activités et où elle ne constitue pas un irritant pour les autres étudiant-e-s. Lors de l'atelier interprogrammes en sous-groupes, le non-respect de ces consignes mène à un échec préliminaire à l'évaluation.</u>

► Ressources

Soutien à la réussite	
De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.	
Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant·e régulier·ère, étudiant·e libre ou étudiant·e visiteur·se, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Pour les étudiant·e-s en orthophonie et en audiologie (2^e cycle) :

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant·e-s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Site Intégrité

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>